



L'INSTALLATION EST CONFORME

L'examen s'opère selon l'instruction de travail 101e006 ou 101e008 sur base des prescriptions indiquées ci-dessous.

Votre contrôle a été effectué par BTV ASBL, bureau BTV Namur / Luxembourg, Avenue du Sainfoin 25, 5590 CINEY
T: 083 21 35 27, E: btv.namur@btvcontrol.be

Rapport N°:	0286-170509-03	Date du contrôle :	09/05/2017
		Extra date du contrôle	

DONNEES GENERALES:

ADRESSE DE L'INSTALLATION :

RUE DU CENTRE
5340 GESVES

PROPRIETAIRE:

Adresse : RUE DU CENTRE
5340 GESVES

DEMANDEUR :

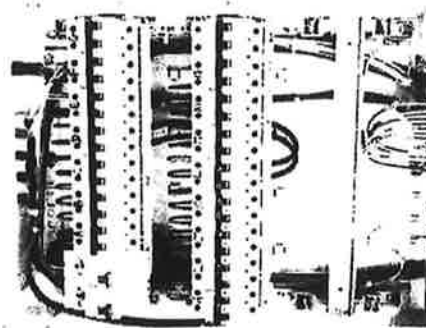
KELLNER ENTREPRISE
Adresse : RUE DE LA CROISSETTE 87
6180 COURCELLES

INSTALLATEUR :

KELLNER ENTREPRISE
Adresse : RUE DE LA CROISSETTE 87
6180 COURCELLES

TVA ou CI :

Visualisation de l'installation



EAN :	Compteur n°	a placer	Index :
-------	-------------	----------	---------

DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES:

Type d'installation :	Nouvelle installation /	Type des locaux :	Unité d'habitation
Début travaux fondations :	Après 01/10/81	Installation électrique :	Après
Raccordement tension :	Mono 230V	RGIE art. :	86
Câble aliment. tableau princ. :	4 x 10 mm ²	Protection raccordement :	max 63 A
Type électrode de terre :	Boucle	Inter. gén. : type :	2p 63A/300mA
Nombre de tableaux :	1	Nombre de circuits term. :	16
Facteurs d'influences externes :		Schéma :	TT

CONTROLE:

Visite de contrôle suivant : RGIE art. 270,
Type de contrôle : Examen de conformité

MESURES:

RA:	10 Ohm	RI tot	5 MOhm
-----	--------	--------	--------



DESCRIPTION:

Voir aussi schéma unifilaire et schéma de situation en annexe

INFRACTIONS CONSTATEES

1 Néant

NOTES

1 Bon pour raccordement 2X230V max 63A.

Conclusion L'installation est conforme.
Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées.
Les schémas unifilaires et les schéma de situation ont été visés.
L'installation doit être vérifiée avant le 09/05/2042 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

L'agent-visiteur

pour le directeur,

0286 PASCAL MOREAUX

CONTROLES EFFECTUES

- Lors de visite de contrôle d'installations domestiques selon l'article 271.
- a) Le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas
 - b) Le contrôle de l'état (fixations, détérioration...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition...
 - c) Le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects.
 - d) Le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test
 - e) Le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut de minimum 1,5 fois la sensibilité de l'appareil
 - f) Le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prises de courant et des appareils de classe 1 à poste fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe
 - g) Le contrôle visuel du matériel à poste fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
 - h) Le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
- Sauf infractions, l'adéquation entre dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent est certifiée.

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE

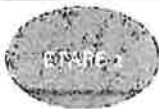
- a) Il y a obligation de conserver le procès-verbal de contrôle dans le dossier d'installation électrique ;
- b) Il y a obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) Il y a obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité ;
- d) Il y a obligation, lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Significations des notes concerne des défauts qui n'ont pas d'influence sur la conclusion des constatations qui ne relèvent pas de l'examen, mais qui peuvent menacer la sécurité des données d'organisation.

QUELLES MESURES A PRENDRE SI VOTRE INSTALLATION EST CONFORME



Lisez soigneusement ce Procès-Verbal et faites attention aux notes éventuelles.



Lors d'extensions importantes de l'installation, faites reconstruire de nouveau.



Un recontrôle de l'installation est obligatoire avant 09/05/2042.



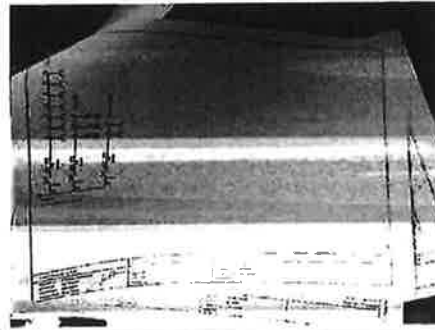
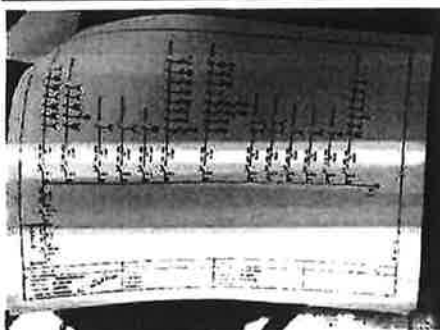
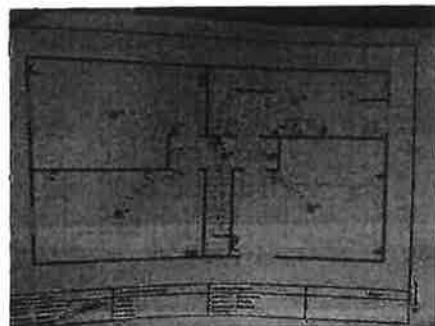
BTV Namur / Luxembourg reste à votre service pour les contrôles nécessaires.



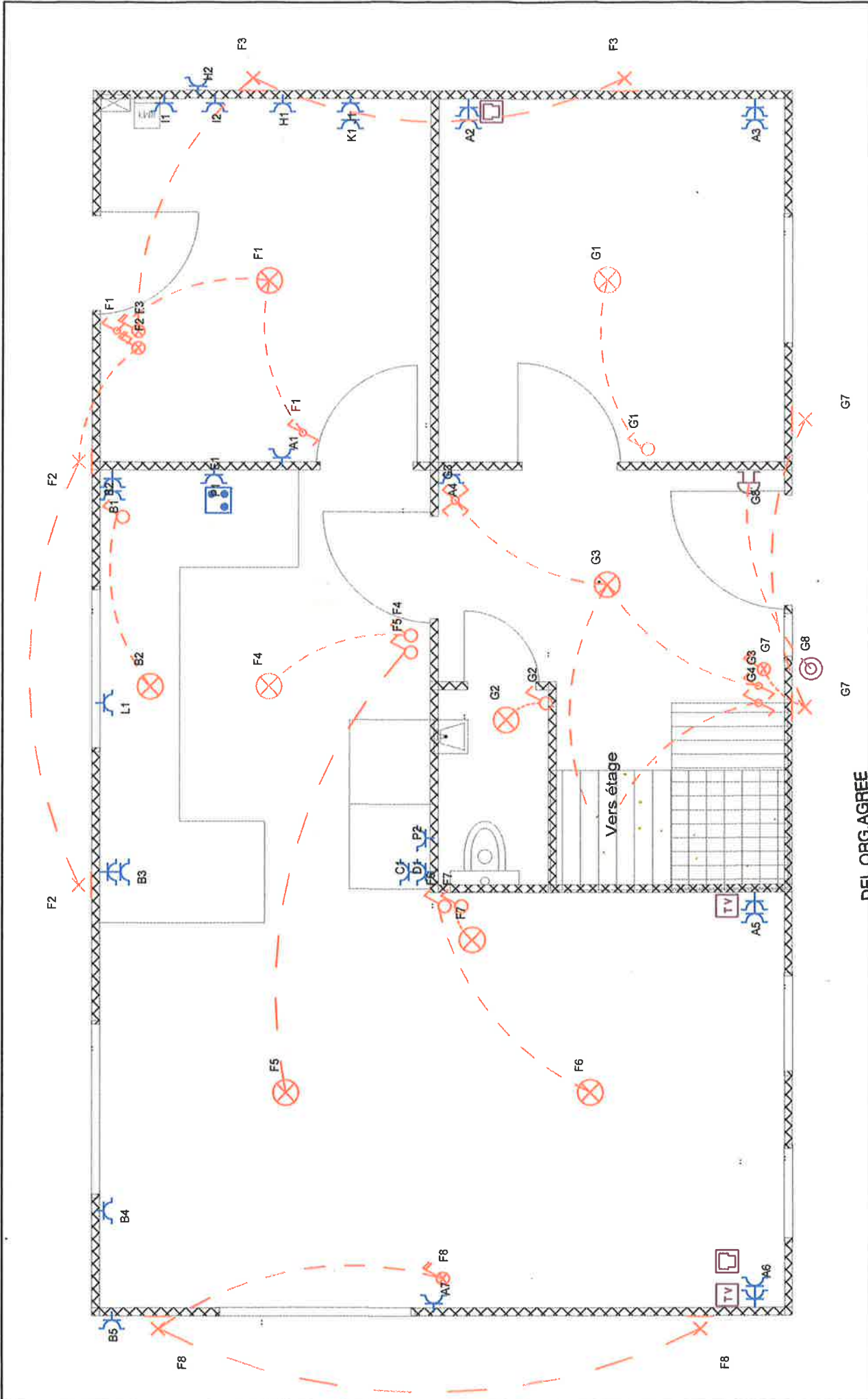
Beter Zeker.
Bien Sûr.

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

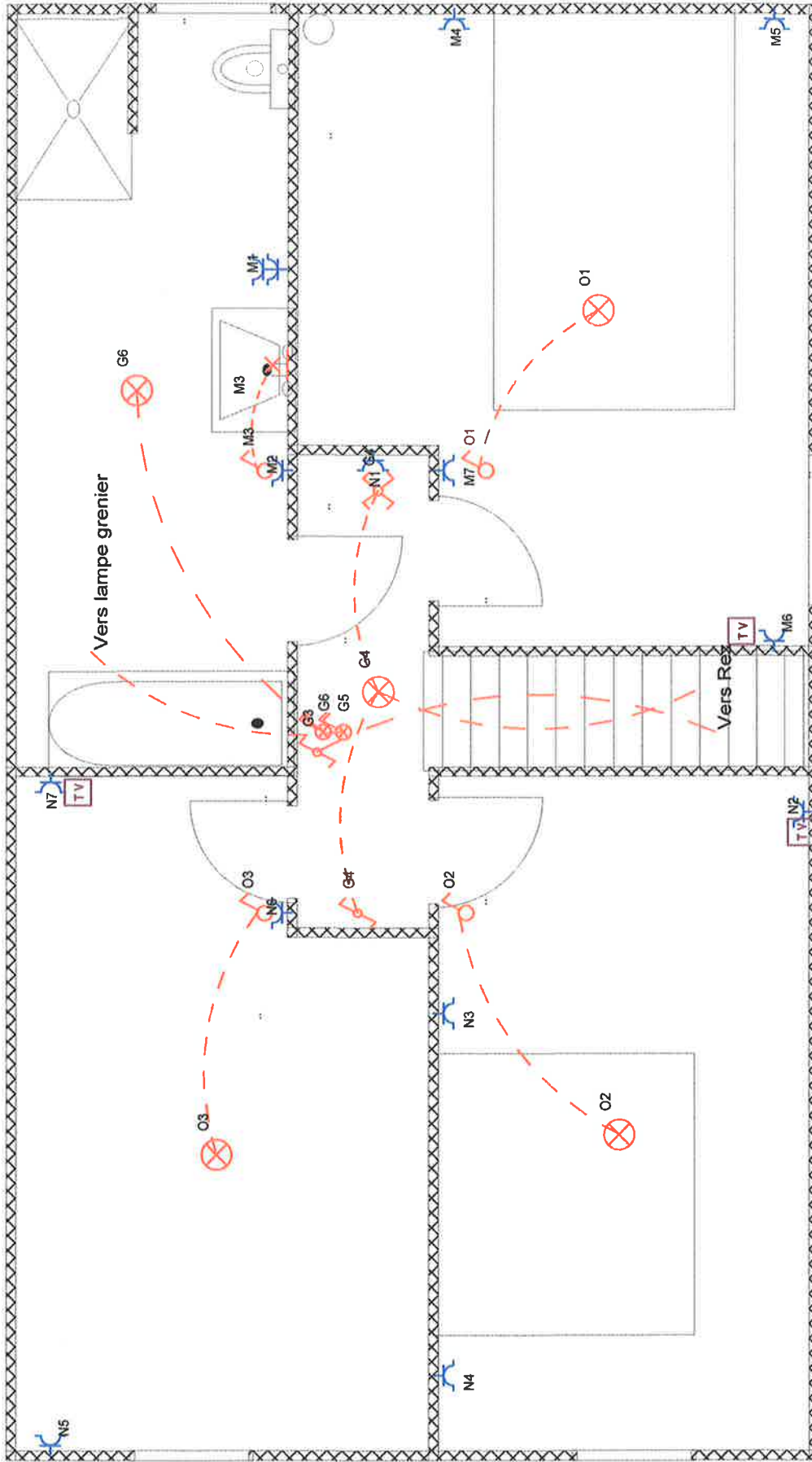
Schémas







INSTALLATEUR		KEURING/CONTROLE		WERF/CHANTIER	Rez de chaussée
Naam/Nom	Entreprise Kellner sprl	ORGANIS.	DEL ORG.AGREEE	Naam/N	
BTW/TVA	821-816-969	Naam/Nom	BTW 286	Straat/Rue	Du Centre
Datum/Date	03/05/2017	Datum/Date	U 2 21 2017	Gemeent/Comm	5340 Gesves
Handtek/Sign	Dany Kellner	Handtek/Sign	1	Handtek/Sign	



DELOG-AGREE
BTW 286

INSTALLATEUR

Naam/Nom
BTW/TVA
Datum/Date
Handtek/Sign

Entreprise Kelner sprl
821-816-959
03/05/2017
Dany Kelner

KEURING/CONTROLE

ORGANIS.
Naam/Nom
Datum/Date
Handtek/Sign

U 9 MAI 2017
J. MOREAUX

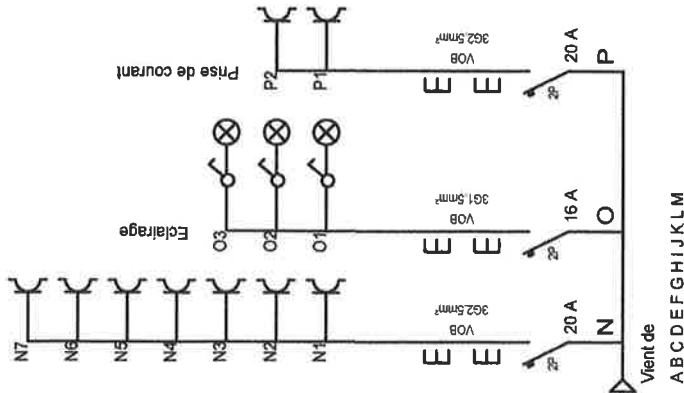
WERF/CHANTIER

Naam/Nom
Straat/Rue
Gemeen/Comm
Handtek/Sign

Du Centre
5340 Gesves

Etage

Prise de courant



Eclairage

Prise de courant

DELORGAGREE
BT/286

KEURING/CONTROLE
09-11-2017

WERF/CHANTIER

Naam/Noi
Straat/Rue
Gemeen/Comm
Handtek/Sign

Schéma

INSTALLATEUR

Naam/Nom
BTW/TVA
Datum/Date
Handtek/Sign

Entreprise Kellner sprl
821-816-959
03/05/2017
Dany Kellner

P. MOREAUX

ORGANIS.
Naam/Nom
Datum/Date
Handtek/Sign